

gouverneur de Lille. Le retour de l'île d'Elbe l'obligea à regagner l'Angleterre, où il publia ses *Lettres à M. de Blacas* dans lesquelles il l'attaquait sans mesure; à la seconde Restauration, il fut nommé pair de France (17 août 1815); dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Dans un nouveau pamphlet: *M. de Chabannes à M. de Talleyrand, premier ministre du roi* (1815), il prit vivement à parti ce ministre et, jusqu'en 1830, ne cessa pas, tant à Londres qu'à Paris, une guerre de pamphlets politiques contre les puissants du jour. Il refusa de siéger à la Chambre des pairs après la révolution de 1830, et continua, pendant la durée du règne, de harceler à coup de brochures, de chansons et d'articles de journaux, les ministres du gouvernement de Juillet. On a de lui, notamment: *Aperçu historique et politique des fautes commises depuis la bataille de Leipzig jusqu'à la révolution qui vient de s'opérer* (1814). — *Aux Français, par un citoyen auteur du « Catéchisme de l'honnête homme »* (1790). — *Aux Français, deux mots de vérité à chacun, selon son état et son intérêt* (1815). — *Le Censeur européen, dédié à la gloire des rois et dévoué au bonheur des hommes* (1826). — *Prospectus d'un projet pour la construction de nouvelles maisons, dont tous les calculs de détail procurent une très grande économie et beaucoup de jouissances* (1808). — *Phare trompeur ou la Chartomanie* (1821), etc.

CHABANNES-CURTON-LA PALICE (OCTAVE-PIERRE-ANTOINE-HENRI, VICOMTE DE), sénateur du second Empire, né à Paris, le 16 mai 1808, mort à Paris, le 7 mars 1889, entra à l'École polytechnique (1823), et se décida ensuite à passer dans la marine. Il assista comme enseigne au combat de Navarin (1828), fut nommé lieutenant de vaisseau sur le yacht royal la *Reine-Amélie* en 1831, capitaine de frégate sur la *Cassini* (1840), puis capitaine de vaisseau. En 1849, il reçut du gouvernement présidentiel les fonctions de gouverneur de Cayenne, avec la mission de préparer le nouvel établissement pénitentiaire, et faillit y succomber aux atteintes de la fièvre jaune. Revenu en France, il commanda le vaisseau le *Charlemagne* (1854) qu'il conduisit à l'attaque des forts de Sébastopol. L'amiral anglais, lord Lyons, lui adressa des félicitations, et le *Charlemagne* fut au poste d'honneur au bombardement du 17 octobre 1854; il prit son mouillage au point indiqué, sous les boulets russes, et son commandant reçut, le soir même, une lettre des plus élogieuses de l'amiral Bruat. A la suite de ce fait d'armes, il fut promu contre-amiral, le 2 décembre 1854. Commandant des forces maritimes de la France à Alger, puis de la division navale du Brésil et de la Plata, il poursuivit sa carrière jusqu'au grade de vice-amiral (24 décembre 1861); la même année, il avait été nommé membre du Conseil d'amirauté. Il exerça, depuis, les fonctions de préfet maritime à Cherbourg (1862-1864), et à Toulon (1864-1867), et, pendant le choléra de 1866-1867 dans cette dernière ville, montra un courage intrépide qui lui valut sa nomination au Sénat (22 janvier 1867). Il fut atteint par la limite d'âge le 16 mars 1868. Il soutint le gouvernement impérial, et fut rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870. On lui doit les premiers essais de torpilles. Grand officier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1869, M. de Chabannes-Curton-la-Palice fut admis à la retraite, comme vice-amiral, le 11 décembre 1870.

CHABANON (ANTOINE-DOMINIQUE), membre

de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Murat (Cantal), le 3 août 1757, mort à Murat, le 28 avril 1836, était avocat à Murat avant la Révolution; il devint maire de cette ville, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Cantal, le 7^e et dernier, avec 246 voix sur 351 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, se prononça pour le sursis et pour l'appel au peuple, et dit, au 3^e appel nominal: « Je vote pour que Louis soit détenu jusqu'à la paix, et, à cette époque, banni à perpétuité. » Nommé député au Conseil des Cinq-Cents par le même département, le 22 vendémiaire an IV, à la pluralité des voix, il se fit peu remarquer dans cette assemblée, où il siégea jusqu'en 1797. Après la session, il devint commissaire du Directoire près l'administration central du Cantal, se rallia au 18 brumaire, et passa sous-préfet d'Aurillac le 18 germinal an VIII; la Restauration l'appela à la sous-préfecture de Murat, le 1^{er} juin 1819.

CHABANON (JEAN), député au Corps législatif de 1861 à 1863, né à Castillon-du-Gard (Gard), le 6 octobre 1802, docteur en médecine, fut le 13 mai 1861, élu, comme candidat du gouvernement impérial, député au Corps législatif par la 2^e circonscription du Gard, avec 30,622 voix (30,686 votants, 42,046 inscrits). Il vota jusqu'à la fin de la législature avec la majorité dynastique. Mais aux élections générales suivantes, du 4 juin 1863, la candidature de M. Chabanon, bien que désignée à nouveau par le ministère comme agréable au pouvoir, fut, par suite de circonstances particulières, combattue en fait par le préfet du Gard, au profit de la candidature de M. Bravay (*V. ce nom*). M. Chabanon n'obtint, en conséquence, que 8,840 voix, tandis que M. Bravay était élu par 13,116 suffrages. Après l'invalidation de ce dernier par le Corps législatif, M. Chabanon se représenta, et réunit, le 29 mai 1864, 6,370 suffrages; mais 14,766 électeurs renvoyèrent M. Bravay siéger à l'Assemblée.

CHABAUD-LATOURE (ANTOINE-GEORGES-FRANÇOIS, BARON DE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, du Corps législatif de 1813 à 1815, député de 1818 à 1820, de 1825 à 1827, et en 1831, né à Paris, le 15 mars 1769, mort à Paris le 19 juillet 1832, d'une famille protestante originaire de Nîmes, entra, en 1788, comme lieutenant en second dans l'arme du génie, et passa, l'année suivante, dans le régiment de Rohan-infanterie. Partisan de la Révolution, il commanda, en 1791, une légion de la garde nationale de Nîmes; afin de seconder le mouvement fédéraliste, il se mit à la tête d'un corps de volontaires, fut arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Nîmes, et, sur le point de monter à l'échafaud, put s'évader sous les habits de sa femme qui avait obtenu de le voir dans sa prison. Revenu en France après la chute de Robespierre, il vivait dans la retraite, lorsque le département du Gard l'élu au Conseil des Cinq-Cents, le 22 germinal an V, par 147 voix. Il s'associa au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le lendemain, membre de la commission chargée de rédiger la nouvelle Constitution, entra au Tribunal le 4 nivôse an VIII, y vota l'établissement de l'empire, et fut décoré de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII. Après la suppression du Tribunal (1807), l'empereur le créa chevalier de l'Empire (11 août

1808), et le Sénat conservateur le choisit comme député du Gard au Corps législatif, le 6 janvier 1818. A la première Restauration, membre de la commission de préparation de la Charte, il s'opposa, à l'expulsion des députés des pays enlevés à la France par le traité de Paris, parla contre la censure, contre l'importation des fers étrangers, et contre l'exportation des laines. Il fut promu officier de la Légion d'honneur le 19 octobre 1814, se retira à Nîmes pendant les Cent-Jours, protégea ses corréligionnaires contre les mouvements qui suivirent dans le midi la seconde Restauration, fut créé baron par Louis XVIII le 26 novembre 1817, et rentra à la Chambre, le 22 octobre 1818, élu dans le collège de département du Gard par 940 voix sur 1383 votants et 1365 inscrits. Il s'y prononça contre les lois d'exception, contre la nouvelle loi électorale, et contre l'impunité pour les crimes politiques qui venaient d'ensanglanter le Midi. Réélu dans le 2^e arrondissement électoral du Gard (Saint-Hippolyte), le 23 janvier 1825, par 176 voix sur 194 votants et 369 inscrits, en remplacement de M. le comte de Vignolle, décédé, il continua à siéger dans l'opposition modérée, et défendit en toute occasion les libertés garanties par la Charte. Le 17 janvier 1831, les électeurs du 3^e collège électoral du Gard (Uzès), l'envoyèrent à la Chambre, par 113 voix sur 118 votants et 279 inscrits, en remplacement de M. le duc d'Uzès, démissionnaire; il mourut pendant la session.

CHABAUD-LATOURE (FRANÇOIS-HENRI-ERNEST, BARON DE), député de 1837 à 1848, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1877 à 1885, né à Nîmes (Gard), le 25 janvier 1804, mort à Paris, le 10 juin 1885, entra en 1818 à l'École polytechnique dont il sortit, deux ans après, le premier de sa promotion. Capitaine du génie à vingt-deux ans, il fut chargé de concourir avec les officiers de l'armée russe aux sièges des places fortes du Danube (1829), prit part à la conquête de l'Algérie, puis à la construction des fortifications de Paris. Officier d'ordonnance du duc d'Orléans qu'il accompagna au siège d'Anvers, et tout dévoué à l'ordre de choses établi par la révolution de Juillet, M. de Chabaud-Latour fut élu, le 4 novembre 1837, député du 9^e collège du Gard (le Vigan), par 184 voix sur 256 votants et 294 inscrits. A son retour d'Algérie, il avait épousé Mlle Périer, fille de M. Alphonse Périer, de Grenoble, l'un des frères de Casimir Périer, alors président du conseil des ministres. A la Chambre, il fit constamment partie de la majorité gouvernementale, et s'attacha surtout à soutenir la politique conservatrice de Guizot; il fut successivement réélu par sa circonscription les : 2 mars 1839, 9 juillet 1842 (par 193 voix, 200 votants, 319 inscrits); 2 août 1845, après sa promotion au grade de colonel, et 1^{er} août 1846, par 229 voix sur 236 votants et 355 inscrits. Un biographe s'exprime ainsi sur le rôle de M. de Chabaud-Latour à la Chambre des députés de Louis Philippe : « La vaste comète, également nîmoise, qui occupait tout l'horizon parlementaire, attira ce satellite, cette étoile de deuxième grandeur. M. de Chabaud-Latour appartenait dès lors à la queue de M. Guizot, queue robuste et bien fournie, riche appendice qui devait survivre à son propre possesseur. Le jeune député eût bientôt son sac, son uniforme et son numéro matricule dans le bataillon doctrinaire. » Absorbé par ses travaux du de-

hors, par les fonctions d'aide de camp du duc d'Orléans, qu'il remplit pendant onze ans, M. de Chabaud-Latour se montra peu à la tribune parlementaire; il s'absenta, d'ailleurs, du Palais-Bourbon, pour suivre le prince royal à l'expédition des Portes de fer (1839), qui lui valut la croix d'officier de la Légion d'honneur, puis à celle de 1840, dont le but était de s'emparer de Médéah; on y parvint, après avoir forcé le col du Mouzaïa, et M. de Chabaud-Latour fut cité à l'ordre du jour de l'armée du 24 mai 1840. Puis il vint reprendre sa place au Palais-Bourbon, dans les rangs de la majorité, soutint le projet présenté pour les fortifications de Paris et contribua à son adoption. Pendant cinq années il fut chargé, comme chef du génie à Belleville, de l'exécution d'une partie considérable des travaux de l'enceinte de Paris. Lieutenant colonel en 1842, colonel en 1845, il fut appelé au commandement du 3^e régiment du génie à Arras. Au 24 février 1848, le colonel de Chabaud-Latour était du nombre des officiers disposés à la résistance; il se mit à la disposition de la duchesse d'Orléans, et ce fut lui qui, au moment où l'on crut sauver la dynastie en nommant la duchesse régente, éleva le comte de Paris dans ses bras et le montra au peuple. Après l'insuccès de cette tentative, il fut, a-t-on dit, sur le point de quitter le service; mais il se décida à y rester, fut appelé, sous la République, à la direction du génie à Amiens, puis à Grenoble, et nommé en 1852 au commandement de cette arme en Algérie. Il poursuivit sa carrière militaire sous l'Empire, et devint général de brigade en 1853, puis général de division en 1857. Retraité avec ce grade, appelé en 1858 au comité des fortifications qu'il présida en 1864, et chargé chaque année d'une inspection générale, tant des places fortes que des régiments du génie et de l'École polytechnique, il fut nommé (1861) grand officier de la Légion d'honneur. Il venait, en raison de son âge, de passer au cadre de la réserve, au moment de la guerre avec la Prusse. Rappelé en activité, il fut nommé commandant en chef du génie pendant le siège de Paris; mais les redoutes entreprises par ses soins, entre autres celles de Montretout et de Châtillon, ne purent être achevées pour le 18 septembre 1870, jour de l'investissement; et ce fut de ces positions capitales, occupées aussitôt par l'ennemi, que la rive gauche eut à souffrir les désastres du bombardement. Le général de Chabaud-Latour fut promu, après le siège, grand croix de la Légion d'honneur. Il se trouvait encore à Paris quand il apprit que le département du Gard l'avait élu, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale, le 1^{er} de la liste conservatrice, par 60,446 voix (95,143 votants, 137,326 inscrits). Il siégea au centre droit et prit part à tous les projets qui eurent pour but le renversement de Thiers. Membre du conseil de guerre qui condamna Bazaine, il appuya, à l'Assemblée, le projet qui conservait à la France la place de Belfort, présida la commission de l'armée qui rédigea la loi de 1872, fut rapporteur du projet de loi relatif aux nouveaux forts à construire autour de Paris, présenta le 14 février 1874, obtint le vote de ce projet dans la séance du 27 mars, et se prononça : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers, pour le gouvernement du 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre les amendements Wallon et

Pascal Duprat. Il se rallia à l'ensemble des lois constitutionnelles. M. de Chabaud-Latour fut vice-président de l'Assemblée nationale.

Appelé par le maréchal de Mac-Mahon aux fonctions de ministre de l'intérieur dans le cabinet qui succéda, le 20 juillet 1874, à celui de M. de Broglie, il continua de suivre la politique « de combat » de ses prédécesseurs, notamment à l'égard de la presse, tout en affirmant sur ce point un libéralisme trop platonique. A une interpellation sur ce point, il répondit : « Les mesures ont été prises par un de mes prédécesseurs ; peut-être ne les aurais-je pas prises moi-même. » Dans une autre circonstance, il écrit à Mme de Gasparin une lettre, rendue publique, pour lui expliquer qu'il refusait l'estampille au volume de son mari, afin d'épargner à ce livre de haut mérite le contact de toutes les productions malsaines que laisse traîner dans les gares de chemins de fer la négligence de la censure. M. de Chabaud-Latour avait alors soixante-dix ans. « Grand, gros et fort, épais, robuste et solide, à peine défraîchi, beaucoup de prestance, la physionomie bien pleine, avec un grand air de distinction et une rare aisance de manières, la tenue d'un colonel de cuirassiers qui serait en même temps homme du monde, voilà M. de Chabaud-Latour. La voix est forte et le regard franc. Au résumé, fort beaux restes qui permettent de deviner et de reconstruire le galant capitaine de la monarchie de Juillet, le parfait officier du théâtre de Scribe, guerrier en campagne, diplomate en affaires, berger en amour. Un Changarnier de moindre parfum. » (*Les Portraits de Ké-Ké*, 1875.) M. de Chabaud-Latour, qui n'avait accepté qu'à son corps défendant le portefeuille de l'intérieur, et qui, durant les neuf mois qu'il passa aux affaires, offrit plusieurs fois sa démission, ne rechercha pas les occasions de prendre la parole. Il combattit cependant les lois organiques, et repoussa l'institution d'un Sénat quand l'Assemblée eut adopté l'amendement Pascal Duprat, qui faisait élire la seconde Chambre par le suffrage universel. Quand il quitta le pouvoir (10 mars 1876), il eut pour successeur au ministère de l'intérieur, M. Buffet. Porté candidat dans le Gard aux élections sénatoriales de janvier 1876, il échoua avec 215 voix sur 431 électeurs ; mais il fut élu le 16 novembre 1877, sénateur inamovible, en remplacement d'Ernest Picard. Il siégea à la droite du Sénat et vota jusqu'à sa mort avec les conservateurs, notamment : *contre* l'article 7, *contre* les lois sur l'enseignement, *contre* tous les ministères de gauche, *contre* la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, etc. Il mourut en juin 1885, des suites d'une chute faite quelques mois auparavant dans l'escalier de la Compagnie de l'Ouest, dont il était administrateur. Le général de Chabaud-Latour était membre du conseil central des Eglises réformées.

CHABAUD-LATOURE (ARTHUR-HENRI-ALEXANDE, BARON DE), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris, le 6 juin 1830, entra à l'école de Saint-Cyr, d'où il passa à l'école d'état-major en 1860. Démissionnaire l'année d'après, lors de son mariage avec Mlle de Tascher, nièce du comte de Montalivet, il reprit du service quand éclata la guerre de 1870, et fut attaché, comme capitaine d'état-major au titre auxiliaire, à l'armée de la Loire. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la fin de la campagne. Administrateur des mines d'Anzin, M. Arthur de

Chabaud-Latour avait, d'autre part, par suite de son alliance avec les Montalivet, des intérêts dans le Cher ; cette dernière circonstance motiva sa candidature conservatrice dans ce département, à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871. En remplacement de Thiers (qui avait opté pour la Seine), il fut élu représentant à l'Assemblée nationale par 32,430 voix (61,891 votants, 94,931 inscrits), contre 28,757 à M. Girault, républicain, ancien député au Corps législatif. Peu après (8 octobre), il devint aussi conseiller général du Cher pour le canton de Sancerre. Il siégea, comme son père, au centre droit de l'Assemblée nationale, et vota : *pour* les pétitions des évêques, *contre* le retour à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* la dissolution de l'Assemblée et *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat ; il s'abstint de prendre part au vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. A. de Chabaud-Latour se représenta ; il l'échoua dans l'arrondissement de Sancerre avec 4,653 voix contre 10,696 accordées à l'élu, M. Ernest Duverger de Hauranne, républicain modéré, qui précédemment avait été nommé en même temps que lui et en qualité de conservateur. (M. Guillaumin, bonapartiste, réunit 2,888 voix.) Candidat officiel, le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, il ne fut pas plus heureux, et n'obtint que 8,793 voix contre M. Mingasson, républicain, 10,806.

CHABAULT (MICHEL), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à la Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher), le 28 avril 1714, mort à une date inconnue, curé de la Chaussée-Saint-Victor, siégea dans l'Assemblée constituante, où il se fit d'ailleurs peu remarquer, en qualité de député du clergé, élu le 24 mars 1789, par le bailliage de Blois.

CHABERT (THÉODORE, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Villefranche (Rhône), le 16 mars 1758, mort à Grenoble (Isère), le 27 avril 1846, s'engagea à seize ans dans le régiment de Bourbonnais, et, après s'être élevé rapidement de grade en grade, fut arrêté comme royaliste sous la Terreur, jugé, acquitté, et nommé peu après général de brigade (1794). Il passa à l'armée des Pyrénées-Orientales sous les ordres de Dugommier, puis, à l'armée des Alpes, sous Kellermann. A la dissolution de cette armée, il fut nommé commandant de la ville de Marseille, et élu, le 24 germinal an VI, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 92 voix. Il parla contre les déprédations du ministre de la guerre, et demanda l'application de la loi contre les embaucheurs aux naufragés de Calais ; à sa sortie du Conseil, il revint à l'armée du Danube, sous Masséna, commanda l'avant-garde de la division du Saint-Gothard, chassa les Autrichiens jusqu'à Bellinzona, et fut envoyé à Naples sous les ordres de Soult. De retour en France, il se prononça contre le consulat à vie ; il n'en fut pas moins nommé membre de la Légion d'honneur, le 19 frimaire an XII, et commandeur du même ordre, le 25 prairial suivant.

Envoyé plus tard à l'armée d'observation de la Gironde, sous le général Dupont, il commandait l'avant-garde à la défaite de Baylen, et malgré sa brillante conduite personnelle en cette circonstance, ayant été choisi avec le général Marescot pour traiter de la capitulation,

il fut enfermé à la prison de l'Abbaye, à son retour en France, avec les généraux Dupont et Marescot, destiné le 1^{er} mars 1812, et envoyé en surveillance dans le Rhône. A la première Restauration, le roi le réintégra dans ses grades. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le chargea de contenir dans les Hautes-Alpes les généraux Gardanne et Loverdo, et le nomma général de division (17 avril 1815). Il passa ensuite sous les ordres du maréchal Suchet à l'armée des Alpes, se retira dans les environs de Grenoble au second retour des Bourbons, fut nommé prévôt dans la Haute-Vienne le 15 mai 1816, et admis à la retraite comme général de division, le 13 août 1842.

CHABERT (GÉNÉRAUX-EUGÈNE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Aubenas (Ardèche), le 17 novembre 1818, mort à Aubenas, le 17 juillet 1883, était ingénieur civil. Il fut élu représentant du peuple, le 13 mai 1849, par le département de l'Ardèche, le 4^e sur 8, avec 33,220 voix (68,890 votants, 105,091 inscrits), et prit place à la gauche de l'Assemblée législative. Avec la minorité démocratique, il combattit les diverses motions proposées par le gouvernement de L.-N. Bonaparte et adoptées par l'Assemblée, se prononça nettement contre la politique de l'Élysée, et protesta contre le coup d'État de décembre, qui mit fin à sa carrière politique.

CHABOT DE LA CHARIÈRE (HILAIRE-FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Baillif, à la Basse-Terre (Guadeloupe), en 1741, mort à Saybrook (États-Unis), le 7 juin 1799, était magistrat lors de la Révolution. Le *Moniteur* est muet sur le rôle qu'il joua dans l'Assemblée constituante. On sait seulement qu'il fut élu, en 1789, député de la Guadeloupe aux États-Généraux.

CHABLE D'ESSAY (JACQUES-FRANÇOIS-GERVAIS-HONORÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Favorolles (Orne) en 1745, mort à une date inconnue, fut élu le 24 germinal an V, par 222 voix, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer, et en sortit en l'an VII. Il demeurait à Paris « rue de Valois, n^o 409. »

CHABOT (FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Saint-Geniez (Aveyron), le 22 octobre 1759, exécuté à Paris, le 5 avril 1794, était fils du cuisinier du collège de Rodez; un professeur s'intéressa à lui et commença son instruction; puis il entra chez les capucins de Rodez, y fit profession, et était devenu gardien (supérieur) du couvent sous le nom de frère Augustin, avant la Révolution. Compromis par des allusions politiques dans un panégyrique de Saint-Jérôme, qu'il avait prononcé à Rodez, le 30 novembre 1788, il reçut de l'évêque de Rodez défense de prêcher dans le diocèse (février 1789), refusa de quitter Rodez où vivait sa mère (déjà âgée, et, sous l'influence des lectures philosophiques du temps, prit parti pour la Révolution, et devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Blois, Grégoire. Le 2 septembre 1791, le département de Loir-et-Cher l'élut député à l'Assemblée législative, le 4^e sur 7, à la pluralité des voix; il siégea parmi les révolutionnaires les plus ardents, à côté d'Albittet, de Bazire, etc., révéla la *Comité autrichien*, accusa Dillon et Lafayette, et alla si loin dans ses dénonciations que ses collègues demandè-

rent qu'on l'enfermât à l'Abbaye. Cette menace ne l'arrêta pas; il continua à signaler « les traîtres », s'écria, le 19 octobre 1791, que « l'armée de ligne n'avait été commandée jusque là que par des scélérats », rassembla le peuple en juin 1792, dans l'église des Enfants-Trouvés pour y fomentier l'insurrection, et fut dénoncé, le 25 juin, pour avoir voulu soulever le faubourg Saint-Antoine et prêché l'assassinat du roi; il fit partie du comité insurrectionnel qui se réunit, le 26 juillet, au Cadran bleu, boulevard du Temple, pour préparer le 10 août. On prétend même qu'avant cette journée, il avait proposé à Grangeneuve de s'entretour pour rejeter le crime sur les royalistes, et pour provoquer une insurrection populaire, et que Grangeneuve serait seul venu au rendez-vous. Quoiqu'il en soit de cet incident, Chabot fut des premiers, avant le 10 août, à traiter de la déchéance du roi, et à déclarer « qu'en blanchissant et en savonnant le pouvoir exécutif », l'assemblée ne pouvait pas, selon lui, enchaîner la volonté du peuple. Lorsque le roi se fit réfugié à la Convention, Chabot fit observer que la Constitution interdisait toute espèce de délibération en présence du roi. Cette observation fit enfermer la famille royale dans la loge du logographe. Le 15 août, il obtint la destitution des administrateurs du département, la nomination d'une commission populaire pour juger « les conspirateurs des Tuileries », et l'abolition des droits féodaux sans indemnité. Le 17, il accusa les royalistes constitutionnels de l'Assemblée d'avoir provoqué le 10 août, en s'opposant au décret d'accusation contre Lafayette, et demanda la mise à prix de la tête de ce général, « traître à la patrie. » Le 18, il réclama l'arrestation de tous les citoyens, et s'enrôla, séance tenante, dans la légion de « tyrannicides » proposée par Jean Debry. L'Assemblée le chargea, le 2 septembre, d'aller aux prisons protéger les prisonniers; il en revint, et dit à l'Assemblée « qu'il était impossible d'empêcher la justice du peuple. » Néanmoins, il sauva du massacre l'abbé Sicard, qui lui avait rendu autrefois quelques services.

Élu par le département de Loir-et-Cher, membre de la Convention, le 4 septembre 1792, le 2^e sur 6, à la pluralité des voix sur 303 votants, ce fut lui qui, dès la seconde séance de la Convention (21 septembre 1792), prononça le premier le mot de *sans-culottes*. Manuel avait proposé de loger le président de la Convention aux Tuileries; Chabot s'y opposa: « Vous ne pouvez, ajouta-t-il, rechercher d'autre dignité, que de vous mêler aux sans-culottes qui composent la majorité de la nation. » On lui doit aussi le mot de *muscadins* (de musc), pour désigner les royalistes; ce mot lui paraissait une suprême injure à lui qui regardait la plus vulgaire propreté comme un vice d'aristocrate. Accusé peu après par M. de Narbonne d'avoir reçu de l'argent de la cour, il se défendit mollement, demanda l'abolition de la loi martiale, et réussit à sauver la princesse de Rohan-Rochefort en la faisant passer pour aliénée. En décembre 1792, il combattit la motion de Buzot demandant le bannissement de tous les Bourbons, et défendit avec une sollicitude particulière le duc d'Orléans; au commencement de janvier 1793, il demanda un décret d'accusation contre Louvet et Marat, et, le 5, accusa les Girondins de l'agitation générale dont on se plaignait. Dans le procès du roi, il rejeta l'appel et le sursis et dit au 3^e appel nominal:

« Si je voulais modifier mon opinion, l'entourer de quelques nuances, je pourrais demander

enfin que Louis fût tenu de déclarer ses complices, et qu'ils fussent conduits à la même guillotine. Mais je ne mets pas de restriction à mon jugement, et je prononce la mort, parce que Louis a été tyran, parce qu'il l'est encore, parce qu'il peut le redevenir. Je suis loin de partager l'opinion de mes collègues qui croient n'être pas juges. C'est une qualité qui les honore autant que celle de législateur. Le sang du tyran doit cimenter la République. Je vote pour la mort. »

Après la capitulation de Mayence, il prit la défense de Merlin, de Thionville et de Rewbell, et soutint, le 5 février, la pétition de la Société des Jacobins, demandant l'annulation des poursuites dirigées contre les auteurs des massacres de septembre. Après s'être défendu d'en avoir été le provocateur ou le complice, il ajouta : « Dans une révolution, on ne sait d'abord où s'arrêter, et, quand on la commence, chacun doit craindre de porter sa tête sur l'échafaud, et, dans ce moment où le peuple anglais fermente, vos poursuites sembleraient lui dire : « Arrêtez, car si, dans une juste révolution, vous vous égarez un moment, vos représentants pourront vous condamner à perdre la vie. » Dans la discussion de la Constitution, il s'éleva contre les légistes : « La liberté, dit-il, n'a pas de plus grands ennemis que les praticiens, les écrivains et les avocats. Or, vous devez penser que cette espèce d'hommes, qui dominera encore dans la première assemblée législative, parce qu'ils surprendront les suffrages du peuple par leur bavardage, conservera ces tribunaux iniques où la forme emporte le fond, et où il ne faut pour tout talent que savoir ruiner également les deux partis. »

Chabot fut un des promoteurs de la journée du 31 mai 1793, et de l'arrestation des Girondins; il demanda l'expulsion totale des aristocrates, une loi du maximum, et la taxe du pain à un sol la livre sur tout le territoire de la République. Le 14 août, il fut au nombre des commissaires nommés pour l'exécution du décret de la levée en masse. Ce fut le 7 septembre qu'il dit, dans un discours, que « le citoyen Jésus-Christ était le premier sans-culotte du monde entier. » Le 13, il demanda une nouvelle loi plus sommaire contre les émigrés, puis son zèle révolutionnaire parut se refroidir; au commencement de 1794, il fit voter un décret portant qu'aucun membre de la Convention ne pourrait être décrété d'accusation sans avoir été entendu par ses collègues : « S'il n'y a pas de côté droit, dit-il à cette occasion, j'en formerai un à moi tout seul, dussé-je perdre la tête, afin qu'il y ait une opposition, et qu'on ne dise pas que nous rendions des décrets de confiance et sans discussion. » Mais le décret fut rapporté le surlendemain, sous la pression des Jacobins. Après la fête de la Raison (20 brumaire), la Convention décréta, sur sa proposition, que tout citoyen, qui ne croirait pas à une religion, serait dispensé d'en salarier le culte.

Mais, sous des apparences sordides, l'excavation cachait des convoitises qui le rendaient très accessible à la corruption. Un complot s'étant formé entre les émigrés et la coalition, pour gagner les plus fougueux révolutionnaires, Chabot fut visé par le banquier autrichien, Junius Frey, qui lui offrit la main de sa sœur Léopoldine avec une dot de deux cent mille francs. Chabot accepta, se lança dans les spéculations et dans les intrigues, de concert avec Julien, Delannay et Fabre d'Églantine; un décret sur la Compagnie des Indes, et, se voyant sur le point d'être découvert, alla

tout révéler au comité de Salut public et se constituer prisonnier. Bien qu'il prétendit qu'il n'était entré dans l'affaire que pour mieux en suivre les incidents, il fut mis au secret comme les autres, à la prison du Luxembourg. Le 2 ventôse an II, il s'adressa à Saint-Just, « jurant qu'il était et resterait jacobin ». — « Toi qui chéris les patriotes, écrivit-il encore à Robespierre, digne te souvenir que tu m'as compté dans leur liste, que j'ai toujours marché derrière toi, dans le bon chemin... » Il supplia également Merlin et d'autres montagnards, mais ce fut en vain. Le rapport d'Amar envoya Chabot et ses complices devant le tribunal révolutionnaire « comme auteurs de conspiration et coupables d'avoir voulu avilir la représentation nationale en violant les principes de l'honneur et de la probité. » Jugé en même temps que Danton et Camille Desmoulins, et condamné à mort, Chabot tenta vainement de s'empoisonner avec du sublimé-corrosif, et monta courageusement sur l'échafaud.

CHABOT (GEORGES-ANTOINE, CHEVALIER), dit CHABOT DE L'ALLIER, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Tribunat et député au Corps législatif, né à Montluçon (Allier), le 13 avril 1758, mort à Paris, le 19 avril 1819, fit ses études de droit dans cette ville, et, reçu avocat, revint dans son pays natal. Partisan très réservé de la Révolution, il fut nommé successivement procureur-syndic de district et président du tribunal de Montluçon. Le 8 septembre 1792, il fut élu député-suppléant à la Convention, par le département de l'Allier, « à la pluralité des voix, » et ne fut admis à siéger qu'en 1795, en remplacement de Vidalin, décédé. Cette admission n'eut pas lieu sans de grandes difficultés; en effet, la commission chargée de vérifier les titres de Chabot trouva dans son dossier un mandat prescrivant à ce député de se retirer aux amis de la monarchie. Par ces causes, son élection fut annulée, sur la proposition de Merlin de Thionville, de Romme et de Thuriot, le 24 octobre 1794; mais le décret d'annulation ayant été rapporté quelques mois après, Chabot entra dans l'Assemblée. Il y fit partie de quelques comités et fut l'auteur d'une proposition qui tendait à accorder aux créanciers des émigrés un nouveau délai pour déposer leurs titres. Député par son département au Conseil des Anciens, le 23 germinal an VII, il y combattit la loi sur l'emprunt des 100 millions, dénonça la « licence des journaux », et réclama des poursuites contre le journal la *Parisienne*. Il fut secrétaire du Conseil. Favorable au 18 brumaire, Chabot fut désigné (4 nivôse an VIII) pour faire partie du Tribunat, qu'il présida quelque temps. Ce fut lui qui prit l'initiative, au lendemain du traité d'Amiens, d'une manifestation du Tribunat en l'honneur de Bonaparte; peu de jours après, le consulat à vie était décrété au chef de l'Etat. En 1804, Chabot fut de ceux qui se déclarèrent avec le plus d'enthousiasme en faveur de la motion de Curée pour l'élevation de Napoléon à l'Empire; il répondit à Carnot, qui dénonçait dans ce projet une « arrière pensée », « qu'il y en avait une en effet et qu'il ne s'en cachait pas. » De plus en plus dévoué à la personne et à la politique de l'empereur, il fit décréter (1805) qu'il serait élevé sur une des principales places de Paris une colonne, sur le modèle de la colonne Trajane, surmontée de la statue de Napoléon. D'autre part Chabot se mêla assez fréquemment aux travaux préparatoires du Code civil,

et fut chargé d'un certain nombre de rapports sur des matières de législation. Commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, inspecteur des écoles de droit de Paris et de Toulouse le 22 février 1806, chevalier de l'Empire le 22 juillet 1808, Chabot (de l'Allier) fit encore partie du Corps législatif impérial, où il ne cessa de se distinguer par ses motions ultra-impérialistes, jusqu'au jour où il quitta l'Assemblée (28 mars 1809), ayant été nommé membre de la Cour de cassation; puis il devint inspecteur général de l'Université. Après avoir adhééré à la déchéance, il revint à Napoléon sous les Cent-Jours, présida la députation du département de l'Allier au Champ de Mai, et présenta à l'empereur une adresse de félicitations. Cependant, lors de la seconde Restauration, il conserva tous ses emplois. — On a de lui plusieurs ouvrages de jurisprudence, entre autres un *Commentaire sur la loi des successions* (1818, 3 vol.)

CHABOT-DUPARC (AUGUSTIN-PRUDENT, COMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 3 avril 1776, mort à Nantes, le 20 décembre 1840, propriétaire à Mouchamps (Vendée), fut élu, le 24 novembre 1827, député de la Vendée au collège de département. Il prit place au côté droit et vota avec les royalistes, mais ne compta point parmi les ultras. Une biographie de 1820, favorable aux constitutionnels, prête au comte de Chabot « des mœurs douces et tolérantes et des sentiments patriotiques. » Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CHABRIÉ (PIERRE), député en 1876, puis de 1881 à 1885, né à Combebonnet (Lot-et-Garonne), le 15 février 1823, était avocat à Moissac. D'opinions républicaines, il combattit sous l'Empire les candidats officiels du gouvernement dans le département de Tarn-et-Garonne, et se porta lui-même candidat d'opposition aux élections du 1^{er} juin 1863 et du 24 mai 1869 : la première fois il échoua dans la 2^e circonscription de ce département, avec 2,314 voix contre 23,048 à M. Belmontet, impérialiste, élu; la seconde fois il réunit 7,081 voix contre le député sortant, réélu par 18,619 suffrages. M. Chabrié se présenta encore sans succès le 8 février 1871 : il figurait alors sur la liste des candidats républicains, et n'obtint que 16,324 voix, tandis que le moins favorisé des élus conservateurs, M. Lespinasse, passait avec 32,606 suffrages. Enfin aux élections de 1876, M. Chabrié fut élu député de l'arrondissement de Moissac : il l'emporta au scrutin de ballottage, le 5 mars, avec 7,477 voix sur son concurrent conservateur, M. Brassier, 7,024 (14,876 votants, 17,669 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre et fut des 363. S'étant représenté après la dissolution, il échoua le 14 octobre 1877 avec 6,434 voix contre 8,630 à M. Trubert, élu; l'invalidation de ce dernier ayant été prononcée par la Chambre, un nouveau scrutin s'ensuivit, le 7 juillet 1878 : M. Chabrié ne fut pas plus heureux. Il ne l'emporta sur le même concurrent qu'au renouvellement du 21 août 1881, avec 7,518 voix (14,995 votants, 17,728 inscrits), contre 7,341 accordées au député sortant. Il était maire de Moissac et conseiller général de Tarn-et-Garonne. Sa profession de foi portait : « On vous dit que nous avons la guerre; on vous trompe! Le gouvernement de la République ne rêve pas de conquête. On vous dit que notre situation financière est en péril; on vous trompe! Jamais la fortune publique n'a

atteint un aussi grand développement qu'aujourd'hui; nos budgets se soldent en excédents, etc. » Il vota à la Chambre avec les opportunistes, contre l'élection de la magistrature, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, soutint la politique de M. J. Ferry, se prononça pour l'expédition du Tonkin et pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, etc. En relevant les votes de M. Chabrié pendant la législature, un biographe intrusif de 1885 ajoutait : « Maire de Moissac, jurisconsulte habile, républicain d'une modération excessive, mais homme intelligent, honnête, obligeant, nous n'entendons contester aucune des qualités que ses amis reconnaissent à M. Pierre Chabrié. » Porté en octobre 1885, sur la liste opportuniste de Tarn-et-Garonne, il échoua avec 28,082 voix contre 30,745 accordées au dernier élu de la liste conservatrice. Il échoua encore après l'invalidation de l'élection d'octobre, le 20 décembre 1885, avec 30,357 voix.

CHABRIER-PELOUBET (FRANÇOIS DE), sénateur du second Empire, né à Lauzun (Lot-et-Garonne), le 21 juillet 1789, mort à Paris, le 23 mars 1871, fut nommé sénateur par décret impérial du 5 octobre 1864; le mois précédent il avait été admis à la retraite comme conseiller-maire à la cour des comptes. Il était entré dans cette Compagnie, avec ce titre, en 1857. M. de Chabrier-Peloubet vota jusqu'en 1870 avec les partisans du régime impérial. Son rôle politique dans l'assemblée fut d'ailleurs assez effacé.

CHABRILLAN (HIPPOLYTE-CÉSAR GUIGUES DE MORETON MARQUIS DE), député de 1815 à 1820 et de 1824 à 1827, né à Paris, le 16 novembre 1767, mort à Paris, le 16 octobre 1835, descendait d'une des plus nobles familles du Dauphiné, où est située la terre de Chabrilan, échangée en 1450 au dauphin qui fut Louis XI, et érigée en marquisat par lettres-patentes en 1674. Après avoir suivi la carrière des armes, M. de Chabrilan émigra (1791) en Espagne, fut arrêté au moment où il allait passer en Angleterre, incarcéré à Toulon, et sauvé du massacre des prisons de cette ville (mars 1795) par les généraux Bonaparte et Bizanet. Mis en liberté en 1797, il entra dans une partie de ses biens après le 18 brumaire et se tint, pendant la durée de l'Empire, dans une réserve plutôt bienveillante. La Restauration le fit gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, et lieutenant-colonel, et le collège de département de la Drôme, dont il était président, l'élut député, le 22 août 1815, par 76 voix sur 131 votants et 185 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fut réélu le 4 octobre 1816, par 63 voix sur 124 votants et 177 inscrits, et, dans la session de 1819, protesta contre la qualification de « représentants du peuple français » donnée aux députés dans une pétition. Il ne se présenta pas aux élections du 13 novembre 1820, mais fut renvoyé à la Chambre par le collège de département de la Drôme, le 6 mars 1824, avec 78 voix sur 119 votants et 142 inscrits, contre M. de Cordoue, député sortant, qui n'eut que 39 voix. Il siégea à la Chambre septennale près de MM. de Villele et de Corbière; les élections du 24 novembre 1827, où il échoua avec 49 voix contre 54 accordées à M. de Cordoue, élu, le rendirent à la vie privée.

CHABRILLAN (ALFRED-PHILIBERT-VICTOR GUIGUES DE MORETON, MARQUIS DE), fils du pré-

cédent, né à Paris, le 4 octobre 1800, mort à Paris, le 10 mars 1871, fut membre du conseil général de la Drôme; puis il entra le 14 juin 1827, à la Chambre des pairs par droit d'hérédité, pour y remplacer son oncle, le comte de Saint-Vallier. Cette substitution eut lieu en vertu d'une ordonnance royale du 23 décembre 1823; les lettres-patentes du majorat sont datées de Saint-Cloud, le 4 juin 1827. Il siégea parmi les royalistes constitutionnels, et conserva son siège à la Chambre des pairs sous le règne de Louis-Philippe. A l'époque du procès du 15 avril 1834, il écrivit au président de l'Assemblée qu'il s'abstenait de siéger tant que la loi annoncée par l'article 28 de la Charte ne définirait pas d'une manière précise les crimes de haute trahison et les attentats à la sûreté de l'Etat, soumis à la juridiction de la Cour des pairs. En plusieurs occasions il témoigna de l'indépendance de ses opinions. Il reentra dans la vie privée en 1848.

CHABRILLAN (LOUIS-OLIVIER-THÉODORE GUGUES DE MORETON, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris, le 6 mai 1811, mort à Paris, le 28 février 1866, entra en mai 1830 au service du roi de Bavière, avec le grade de sous-lieutenant, revint en France trois ans après, et se rallia au gouvernement de Juillet qui le nomma auditeur au conseil d'Etat et attaché au ministère des affaires étrangères (1837). Il vivait depuis plusieurs années à l'écart des affaires publiques, depuis la révolution de février 1848, quand il devint, le 29 février 1852, le candidat officiel du gouvernement au nouveau Corps législatif dans la 4^e circonscription de Saône-et-Loire; il fut élu par 24,763 voix sur 26,477 votants et 40,628 inscrits, contre 1,450 accordées à M. Gueynot, maire de Pierre. Il fit partie de la majorité dynastique, vota avec elle jusqu'en 1863, ayant été réélu le 22 juin 1857 par 18,727 voix (25,406 votants, 39,102 inscrits), contre M. Boutelier, 6,629. Conseiller général du canton de Palinges (1848-1861) et chevalier de la Légion d'honneur.

CHABROL (GASPARD-CLAUDE-FRANÇOIS, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 16 janvier 1740, mort à Riom, le 5 décembre 1816, était le fils cadet de Guillaume-Michel Chabrol (1714-1792), avocat du roi au présidial de Riom, puis conseiller d'Etat, à qui Louis XV accorda, en 1767, des lettres de rappel de noblesse, en raison de son remarquable *Commentaire sur la coutume d'Auvergne*, et des alliances de sa famille avec les Armand de Pomponne et d'Andilly, les de Basmaison, les Sirmond, etc. Gaspard-Claude-François entra dans la magistrature, et était lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Riom, quand l'assemblée bailliagère de cette sénéchaussée, présidée par son père, l'élut, le 24 juillet 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux, par 31 voix sur 58 votants. Il fut admis à siéger le 16 septembre suivant, en remplacement du comte de Langenc, démissionnaire, et prit place au côté droit, où il se fit peu remarquer. Arrêté comme suspect et incarcéré pendant la Terreur, il fut rendu à la liberté en 1795, et vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. Il fut nommé, en 1815, président du collège électoral de département du Puy-de-Dôme, et créé comte par lettres-patentes du 27 janvier 1816, lesquelles attribuaient le même titre à ses cinq enfants mâles, dont quatre suivent.

CHABROL DE CHAMÉANE (ANTOINE-JOSEPH, COMTE DE), député de 1818 à 1820 et de 1822 à 1827, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 15 décembre 1770, mort au château de Vernay (Nièvre), le 4 octobre 1859, fils aîné du précédent, émigra en 1790, et servit à l'armée de Coudé. Revenu en France sous l'empire, il devint, sous la Restauration, maire de Nevers, conseiller général de la Nièvre, chevalier de la Légion d'honneur, et fut élu député, le 27 octobre 1818, par le collège de département de la Nièvre, avec 314 voix sur 449 votants et 761 inscrits. Il siégea et vota avec la majorité ministérielle sans jamais monter à la tribune, et ne se représenta pas aux élections générales du 13 novembre 1820. Candidat aux élections du 13 novembre 1822, il fut élu par le 1^{er} collège électoral de la Nièvre (Nevers) avec 208 voix sur 289 votants et 373 inscrits, contre 72 voix données à M. Heulhard de Montigny, ancien représentant à la Chambre des Cent-Jours; le même collège lui renouvela son mandat, le 25 février 1824, par 201 voix sur 254 votants et 353 inscrits, contre 41 voix données à M. Dupin aîné. Après la dissolution de la Chambre (6 novembre 1827), M. de Chabrol de Chaméane renonça à la vie politique. Le nom de Chaméane a été donné à une place de Nevers.

CHABROL DE CROUZOL (CHRISTOPHE, COMTE DE), deuxième fils du député aux Etats-Généraux, député de 1820 à 1822, ministre et pair de France, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 16 novembre 1771, mort au château de Chabannes (Puy-de-Dôme), le 7 octobre 1836, fut destiné à l'état ecclésiastique, et élevé dans la congrégation de l'Oratoire; il s'en sépara sur son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé, fut emprisonné pendant la Terreur avec sa famille, remis en liberté en 1795, et n'entra dans la vie publique que le 25 thermidor an XI, comme auditeur au conseil d'Etat. Créé chevalier de l'empire, le 11 août 1808, maître des requêtes (1809), il fut envoyé en Toscane comme membre de la commission de liquidation générale des dettes de ce pays, promu comte de l'Empire le 9 mars 1810, nommé président de chambre à la cour impériale de Paris (mars 1811), puis intendant général des provinces illyriennes (16 août suivant). Il s'acquitta de cette mission de façon à mériter les éloges particuliers de l'empereur. Un corps d'armée autrichien s'avançant sur Laybach (août 1813), M. de Chabrol revint à Paris, et, en 1814, se rallia à la Restauration, qui l'appela au Conseil d'Etat (5 juillet 1814, section des finances), puis à la préfecture du Rhône (22 novembre de la même année). A la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, M. de Chabrol s'efforça de mettre Lyon en état de défense, mais voyant l'inutilité de la résistance, il sortit de la ville au moment où Napoléon y entra, et rejoignit le comte d'Artois. Il ne reentra à Lyon qu'après Waterloo, le 17 juillet 1815, et reprit ses fonctions de préfet dès que les Autrichiens, commandés par le comte de Bubna, eurent occupé la ville. Entraîné par le zèle réactionnaire du général Canuel, il ne put ou n'osa pas arrêter les excès qui furent commis à cette époque, et se prêta à la prétendue conspiration du 22 octobre 1816, qui servit de prétexte à dresser la guillotine en permanence, et ramena à Lyon les plus mauvais jours de la Terreur. Louis XVIII chargea le maréchal Marmont (5 septembre 1817) de mettre fin à cet état de choses; le général Canuel fut révoqué, et M. de

Chabrol rappelé, fut nommé, en compensation, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (24 septembre), fonctions qu'il quitta quand M. Decazes remplaça M. Lainé à ce ministère. Il reprit alors ses fonctions au Conseil d'Etat (16 juillet 1820), et fut élu, le 13 novembre suivant, par le collège de département du Puy-de-Dôme, avec 227 voix sur 316 votants et 349 inscrits. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut appelé, à la mort de M. Baraillon, à lui succéder à la direction générale de l'enregistrement et des domaines (23 janvier 1821). Réélu, le 10 octobre suivant, dans le même collège, par 231 voix sur 280 votants et 352 inscrits, il fut nommé pair de France, le 23 décembre 1823, puis ministre de la marine, dans les ministères Villèle et Martignac, du 4 août 1824 au 2 mars 1828. En dépit des railloires des journaux de l'opposition sur l'incompétence du nouveau ministre de la marine, son passage au ministère fut marqué par la formation du conseil d'amirauté, le rétablissement des préfectures maritimes, l'organisation des équipages de ligne, la création d'une école d'application, la reprise des constructions navales, l'application de la loi française aux colonies, etc. A la chute du cabinet Villèle, M. de Chabrol, qui s'était toujours montré plus modéré que ses collègues, et passait pour avoir désapprouvé le licenciement de la garde nationale, fut le seul des ministres conservés dans le ministère Martignac. Mais M. de Martignac ayant réprouvé à la tribune (12 février 1828) les procédés électoraux du ministère Villèle, et la Chambre ayant, par 187 voix contre 173, qualifié ce ministère de « déplorable », M. de Chabrol qui en avait fait partie, donna sa démission de ministre de la marine, et fut remplacé par Hyde de Neuville; il rentra, le 7 août 1829, comme ministre des finances dans le ministère Polignac, sur les vives instances de Charles X, à qui il ne cacha pas les craintes que lui faisait concevoir la composition du nouveau cabinet. Dans ces fonctions, il réussit à émettre un emprunt de 80 millions, à établir un nouveau règlement d'administration financière qui réalisait 6 millions d'économie, à assurer aux travaux publics une réserve de plus de 60 millions, etc. Il donna sa démission le 18 mai 1830, ne voulant pas recourir, au cas où les élections prochaines ramèneraient une majorité hostile, aux moyens extrêmes arrêtés dans l'esprit du roi et de M. de Polignac. M. de Chabrol prit alors plus de part aux délibérations de la Chambre des pairs, tout en s'occupant d'agriculture, de lettres et de sciences; il combattit notamment à la tribune les motions d'exil contre Charles X et sa famille; et contre la famille Bonaparte. On a de lui une justification de son administration à Lyon : *Sur les événements de Lyon au mois de juin 1817* (1818), et *Discours parlementaires*.

CHABROL DE TOURNOËL (GUILLAUME-MICHEL, BARON DE, frère des précédents, député de 1815 à 1820 et de 1821 à 1823, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 8 janvier 1770, mort à Riom, le 25 décembre 1823, avait été créé baron de l'Empire le 8 avril 1812. Il se rallia à la Restauration, et fut élu, le 22 août 1815, député du Puy-de-Dôme. un collègue de département, par 227 voix sur 229 votants et 287 inscrits. « Impossible, dit un biographe du temps, de trouver une famille plus résolument aristocrate que la famille des Chabrol. On la rencontre partout; elle est inévitable: elle même est embarrassée de retrouver à tout propos et ses

titres et son nom; il lui a fallu créer des désignations propres à éviter la confusion des honneurs et des places qu'elle est en possession d'obtenir. Cependant, les dénominations linoussines de Tournoël, de Volvic, de Chaméane, ne sauraient empêcher les bévues, et les trois frères sont, en politique comme en administration, l'objet d'éternels qui-proquos. » M. de Chabrol de Tournoël siégea au côté droit. Maire de Clermont, il fut réélu député le 4 octobre 1816, par 220 voix sur 239 votants et 280 inscrits. Il redevenit encore député le 1^{er} octobre 1821, ayant été nommé, cette fois, par le 2^e arrondissement du Puy-de-Dôme (Riom); il joua d'ailleurs, un rôle modeste dans les diverses législatures dont il fit partie. « Sa personne, écrit le biographe déjà cité, répond assez bien au portrait qu'on se fait en général d'un auvergnat : gros de corps, gros de tête, physionomie commune, taille moyenne, le chef coiffé d'une perruque noire à la Titus. Ce député réserve son éloquence pour les salons; il parle beaucoup en société et pas du tout à la tribune; rien de plus muet que son suffrage, de plus silencieux que son vote. » Il mourut avant la fin de la législature.

CHABROL DE TOURNOËL (MARIE-HENRI-GUILLAUME, VICOMTE DE), petit-fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris, le 18 mai 1840, passa sa jeunesse à voyager, surtout en Amérique, et, à son retour en France, collabora au *Correspondant*, puis au *Français*. Lié avec plusieurs des membres dirigeants du parti orléaniste, il contribua, en outre, à la fondation de l'*Indépendant du Centre*, à Clermont-Ferrand. Ce journal, d'opinions conservatrices-libérales, faisait une guerre assez vive à l'Empire; il fut poursuivi lors de la souscription en l'honneur de Baudin. Après le 4 septembre, M. de Chabrol de Tournoël vint à Paris; il s'engagea pendant le siège dans les rangs de la garde nationale, puis fut élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 11, avec 45,003 voix (96,000 votants, 170,401 inscrits). Il s'inscrivit au centre droit, fut membre de la commission de décentralisation et rapporteur du projet de loi d'organisation municipale. Il vota : pour le paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles.

CHABROL DE VOLVIC (GILBERT-JOSEPH-GASPARD, COMTE DE), quatrième fils du député aux États-Généraux, député de 1816 à 1817, de 1824 à 1830, de 1839 à 1843, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 25 septembre 1773, mort à Paris, le 30 avril 1843, fut destiné au génie militaire. Obligé au début de la Révolution, de faire campagne comme simple soldat, puis revenu dans sa famille, il fut emprisonné avec elle sous la Terreur; rendu à la liberté en 1795, il entra à l'École polytechnique, avec le numéro 1 (1^{er} nivôse an IV), en sortit le premier deux ans après, fut nommé, le 28 germinal an IV, ingénieur des ponts et chaussées, et, le lendemain, membre de la commission des sciences et arts, adjoint à l'expédition d'Égypte, et membre de l'Académie de Gènes. Il se ménagea peu dans cette campagne, et le bruit de sa mort courut même à Paris. A son retour, il collabora au grand ouvrage qui fut publié sur

l'Égypte par les soins de la commission, et fit paraître en outre un volume estimé *Sur les mœurs et les usages des Égyptiens modernes*.

Napoléon l'envoya comme sous-préfet à Pontivy, où il dirigea les plans et l'exécution des monuments publics dont l'empereur voulait doter la ville nouvelle qu'il avait en vue; de là il fut appelé à la préfecture de Monteuotte (31 janvier 1806) où l'empereur projetait aussi de grands travaux, et où le nouveau préfet traça et commença la belle route de la Corniche; ce fut à sa présence dans ce département que fut due en grande partie la décision de l'empereur de fixer à Savone la résidence du pape (1809-1810); M. de Chabrol eut en effet entretenir avec le souverain-pontife les relations les plus courtoises, sans se départir des rigueurs administratives qui lui étaient imposées. En congé à Paris, il publia une statistique de son département, qui fut considérée alors comme un modèle du genre. Au retour de la campagne de 1812, l'empereur, mécontent du préfet de la Seine, Frochot, appela M. de Chabrol à le remplacer (23 décembre 1814). La Restauration le trouva à ce poste et l'y maintint malgré les détracteurs, auxquels Louis XVIII répondit un jour : « Chabrol a épousé la ville de Paris, et j'ai aboli le divorce »; il le nomma, en 1814, conseiller d'Etat et officier de la Légion d'honneur. M. de Chabrol se retira pendant les Cent-Jours, et reentra en juillet 1815 à la préfecture de la Seine, où il demeura jusqu'à la révolution de 1830. Son administration ne fut pas sans éclat; il augmenta la dotation de l'assistance publique, acheva le canal de l'Ouerey, creusa les canaux St-Martin et St-Denis, construisit la Halle aux vins, les abattoirs, des ponts, la Bourse, des églises, le séminaire de St-Sulpice, les collèges Stanislas et Rollin, restaura la Sorbonne, créa un très grand nombre d'écoles primaires, fit composer et publier le recueil de tous les documents statistiques relatifs à Paris, mit à l'étude la canalisation des eaux, commença le réseau des égouts, institua des pensions pour les prix de Rome, encouragea les arts par de nombreuses commandes, et substitua aux décorations en mosaïque la peinture émaillée sur lave, dont l'invention lui est due et le fit entrer à l'Institut en 1820.

Il avait été élu député, le 4 octobre 1816, au collège de département de la Seine, et fut renvoyé à la Chambre, le 25 février 1824, par le 2^e arrondissement électoral du Puy-de-Dôme (Riom) puis, par le collège de département du Puy-de-Dôme, les 24 novembre 1827 et 3 juillet 1830.

La révolution de Juillet 1830 lui fit donner sa démission de préfet de la Seine et de député, le 11 août; il écrivit au président de la Chambre des députés :

« Paris, 11 août 1830

« Monsieur le président,

« Une santé altérée après 36 ans d'un service actif, et des sentiments profonds que ma raison a combattus sans pouvoir les vaincre, me forcent à prier la Chambre d'accepter ma démission. En rentrant pour toujours dans la vie privée, je fais les vœux les plus ardents pour la gloire et la prospérité de mon pays, qui ont été l'objet constant de ma pensée pendant ma carrière administrative.

« Venillez, etc.

Le comte de CHABROL DE VOLVIC.

Il affronta cependant encore les luttes élec-

torales aux élections générales du 2 mars 1830, et fut élu dans le 3^e collège électoral du Puy-de-Dôme (Riom) par 132 voix sur 262 votants, contre M. Maignol, député sortant, 126 voix; il fut encore réélu le 9 juillet 1842 et mourut pendant la session. Il avait été mis à la retraite, comme préfet de la Seine, le 4 octobre 1835.

CHABRON (MARIE-ETIENNE-EMMANUEL BERTRAND DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible, né à Retournac (Haute-Loire) le 5 janvier 1806, est le fils de Bertrand de Chabron et de Marie-Louise Félicité de Charbonnel. Sa famille, originaire d'Auvergne, y avait possédé, avant 1789, un grand nombre de seigneuries, entre autres celles de Rohac, de Chassagnoles, de Solilhac, etc. Elève de la Flèche, il s'engagea en 1824, dans le 26^e régiment de ligne, devint sous-lieutenant en 1830, et fut promu capitaine. Il fit les campagnes d'Afrique et de Crimée, fut cité à l'ordre du jour après la bataille de l'Alma, parvint au grade de lieutenant-colonel, et entra un des premiers à Sébastopol avec le 3^e zouaves. Puis il passa de nouveau en Afrique et prit part aux diverses opérations dirigées contre les Arabes insurgés. Il fit la campagne d'Italie, se distingua à Palestro, et devint général de brigade (21 juin 1859). Nommé au commandement de la 1^{re} subdivision de la 20^e division militaire, il passa, en 1868, dans le cadre de réserve, fut rappelé à l'activité lors de la déclaration de guerre en 1870, et placé à la tête d'une division du 15^e corps de l'armée de la Loire. Général de division le 25 novembre 1870, il se signala en janvier suivant, en enlevant le faubourg de Blois fortement occupé par les Prussiens. Aux élections du 8 février 1871, le département de la Haute-Loire le choisit, par 26,554 voix (48,379 votants, 84,079 inscrits), pour représentant à l'Assemblée nationale. Conservateur, le général de Chabron siégea au centre, et vota souvent avec les orléanistes, mais il manifesta en plusieurs circonstances, et notamment lors du vote des lois constitutionnelles, l'intention de se rapprocher des républicains modérés. Il se prononça pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; mais il opina contre la démission de Thiers au 24 mai. Puis il sembla incliner vers la droite, et soutint le ministère de Broglie, auquel il accorda son suffrage pour l'état de siège, pour la loi sur les maires, etc.; il se décida à accepter la Constitution de 1875. On a même dit que c'était la voix du général de Chabron en faveur de l'amendement Wallon qui avait emporté le vote en faveur de la République. Le représentant de la Haute-Loire voulait s'abstenir; seulement, lorsqu'il apprit que l'écart des voix pour et contre était si peu considérable qu'il fallait procéder à un partage, il n'hésita plus et vota pour l'amendement, qui ne passa en effet qu'à une voix de majorité. Président du conseil général de la Haute-Loire, où il représentait depuis 1871 le canton de Monistrol, le général de Chabron adhéra plus nettement encore à la République constitutionnelle dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de la session d'avril. Aussi fut-il le candidat des gauches de l'Assemblée nationale à un siège de sénateur inamovible; il fut élu, le 15 décembre 1875, au 7^e tour de scrutin, par 330 voix. Au Sénat, il fit partie du centre gauche, et vota avec ce groupe : contre la dissolution de la Chambre des députés en

1877, pour le ministre Dufaure, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, et pour les ministères de gauche modérée qui se sont succédés depuis lors. Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin nominatif (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

CHABRON DE SOLILHAC (GEORGES-MARCELIN), député de 1815 à 1829, né à Saint-Paulien (Haute-Loire), le 12 octobre 1769, mort à Saint-Paulien, le 20 novembre 1829, sinigra dès 1790, servit dans l'armée de Condé, et, rentré en France, fut aide-de-camp de Clarette. Ayant été traduit avec Cormatin devant un conseil de guerre pour avoir violé le traité de la Jurnais, il fut condamné à la détenton, s'évada, reparut à l'avènement de l'Empire, et remplit les fonctions de maire de Saint-Geneyx. Elu député le 22 août 1815, par le collège de département de la Haute-Loire, avec 79 voix sur 127 votants et 216 inscrits, il siégea parmi les ultras de la Chambre introuvable, et fut nommé prévôt dans son département. Réélu, le 4 octobre 1816, par 77 voix sur 141 votants et 213 inscrits, il prit place à côté de MM. de Villèle et de Corbière, vota pour les lois d'exception qui suivirent la chute du ministère Décazes, et, à la séance du 7 mars 1820, prononça contre la liberté individuelle un long discours où il disait : « Toutes les fureurs ont été déchaînées par la presse, et le citoyen ne fait plus un pas sans être provoqué à la rébellion ; il la lit dans les journaux, il la voit sur les murs de la capitale, elle est partout, jusque dans l'air qu'il respire... Pourriez-vous dans cet état de choses, ne pas consentir à des sacrifices passagers, mais salutaires ? Pilotes imprudents, abandonnez-vous le vaisseau de l'Etat aux fureurs de la tempête, et refuseriez-vous de jeter à la mer une partie de la cargaison pour sauver l'équipage ? » Les opinions de M. Chabron de Solilhac ne se modifièrent point au cours des diverses législatures dont il fit partie, jusqu'à sa mort, ayant été successivement réélu, le 13 novembre 1820 par 73 voix sur 115 votants et 141 inscrits, contre M. Deliques de Ferrainghe, 39 voix ; le 6 mars 1824, par 61 voix sur 103 votants et 150 inscrits, contre M. Deliques de Ferrainghe, 33 voix ; le 24 novembre 1827 par 80 voix sur 99 votants et 140 inscrits ; il mourut pendant la session.

CHABROUD (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Vienne (Isère) le 5 mars 1760, mort à Paris le 1^{er} février 1816, était avocat à Vienne au moment où la Révolution éclata. Elu, le 4 janvier 1789, député du tiers-état aux Etats-Généraux par la province de Dauphiné, il se déclara énergiquement pour les idées nouvelles, et vota avec la majorité. Chargé de faire le rapport de la procédure instruite au Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, il impliqua dans les poursuites le duc d'Orléans et Mirabeau, que la Constituante mit hors de cause, après une vive discussion. Appelé à la présidence de l'Assemblée, le 9 avril 1790, il déposa un remarquable *Projet d'organisation du pouvoir judiciaire*, demanda que les municipalités fussent seules chargées de réprimer les séditions, s'éleva (5 mai) contre l'influence réclamée par Cazalès pour le roi

dans la nomination des juges, combattit (27 juillet) la demande de Bouill et l'ordre de Montmorin relatifs au passage des troupes autrichiennes en France, ainsi que l'opinion de Thourout qui voulait abandonner à l'élection populaire la nomination des commissaires du roi (ministère public) ; il répondit à Louis XVI (avril 1791) qui se plaignait d'avoir été empêché par la populace d'aller à Saint-Cloud : « Une pénible inquiétude est inséparable du progrès de la liberté », réclama les honneurs du Panthéon pour son compatriote Mably, et s'opposa à la substitution de la guillotins à la potence. La fuite de Varennes le jeta parmi les adversaires les plus ardents de la cour ; il demanda que les complices du roi fussent jugés par une Haute-Cour, provoqua les mesures les plus sévères, contre les émigrés, et appuya fortement le rapport de Camus sur la suppression des ordres de chevalerie (séance du 30 juillet 1791) : « On a érudé, dit-il, les dispositions des décrets de l'Assemblée ; on a bien vu qu'il ne fallait pas prendre directement les titres de duc ou de comte, mais on a un langage particulier avec lequel on s'entend et l'on s'entendra éternellement ; on prend la qualité de ci-devant duc, ci-devant comte ; les expressions qu'on prend soin d'employer dans les actes de famille sont précisément la même chose que si l'on prenait les anciens titres, et serviront, dans tous les temps, à compléter les preuves de noblesse. Je crois donc, si vous voulez que l'égalité établie par votre constitution ne soit pas intervertie, je crois que vous devez faire cesser ces qualifications. » Il obtint aussi la suppression du titre de dauphin, et déposa, le 7 août, son rapport sur le code pénal militaire, qui fut mal accueilli par l'Assemblée. Il avait été nommé, le 4 mars 1791, suppléant du tribunal de Cassation pour le département de l'Isère, et il publia, en juillet 1792, un *Projet d'acte d'union des citoyens français*, qui appelait une fédération de tous les citoyens à la défense de la Constitution. Ce souci lui fut fatal ; dénoncé par Manuel, et décrété d'accusation sur la motion de Robespierre (thermidor an II), il écrivit au comité de salut public pour protester de son patriotisme, et n'évita que difficilement l'échafaud. Remis en liberté, il siégea au tribunal de Cassation jusqu'en l'an V, s'établit à Paris comme avocat consultant, devint, sous l'Empire (8 juillet 1806), avocat à la cour de Cassation, à la cour des prises et au Conseil d'Etat, donna sa démission après le retour des Bourbons, et se retira chez sa fille, à la campagne, près Paris. On a de lui : *Opinions sur quelques questions relatives à l'ordre judiciaire* (1790) ; *Rapport sur la procédure au Châtelet sur l'affaire des 5 et 6 octobre* (1790).

CHADENET (FÉLIX-JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Verdun (Meuse), le 7 avril 1798, mort au château de Mureau (Meuse), le 28 septembre 1874, fit à Paris ses études de droit. Avocat à Verdun sous la Restauration, il combattit dans les rangs de l'opposition libérale qui triompha en juillet 1830, devint bâtonnier de son ordre et conseiller général de la Meuse. Après février 1848, M. Chadenet fut élu représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante par 37,260 voix. Il appartenait au comité de l'administration départementale et communale, et vota avec la majorité de droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps.